

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1005

30 mai 2007

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	48225	MetaldyneLux Sàrl	48231
Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A.	48225	MHS Holding S.A.	48240
Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Electroniques-Recherche et Développe- ment	48222	Partit Holding S.A.	48238
Cifrinter	48226	Phenix Investissements S.A.	48227
Daillkan S.A.	48240	Plan-B S.à r.l.	48239
Domanial S.A.	48222	Roatis Consulting S.à r.l.	48237
Eaton Holding III S.à r.l.	48221	Santa Maura S.A.	48237
EMD Corporate S.A.	48239	SE Group S.A.	48237
Endherma S.A.	48225	Société Luxembourgeoise des Energies Re- nouvelables	48238
EOI European & Overseas Investment S.à r.l.	48227	Spectral Sàrl	48224
Euraussie Finance S.A.	48240	Star Parks S.à r.l.	48227
Exotica S.A.	48236	Sun Hellas Holdings S.A.	48225
Finavest	48226	Sunotel S.A.	48226
Fortezza S.à r.l.	48221	Top Sun s.à r.l.	48239
Große-Ophoff S.à r.l.	48222	Truc S.A.	48222
Immobiliare Estate 2000 S.A.	48235	TS Kingsway Investment S. à r.l.	48221
Kameleon Luxembourg S.A.	48238	TS Kingsway Investment S. à r.l.	48223
Kirano S.A.	48229	UBP Money Market Fund Sicav	48226
Liontrust International Funds (Luxem- bourg) SICAV	48194	Value Finder S.A.	48237
		Wasidor Finance S.A.	48239

Liontrust International Funds (Luxembourg) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.574.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LIONTRUST INVESTMENT FUNDS LIMITED, with its registered office at 2 Savoy Court, London WC2R 0EZ, United Kingdom, represented by Mr Vinay Abrol, Chief Operating Officer and Chief Financial Officer, residing in London.

Such appearing party, represented as said above, have requested the notary to state the following Articles of Incorporation of a société d'investissement à capital variable which they declare to be incorporated between themselves:

I. Denomination, Duration, Corporate object, Registered office

Art. 1. Denomination. There exists among the subscriber and all those who become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable under the name of LIONTRUST INTERNATIONAL FUNDS (LUXEMBOURG) SICAV (hereinafter referred to as the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Corporate object. The sole object of the Company is the collective investment of its assets in transferable securities or other permitted assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry on any operations deemed useful for the accomplishment and development of its object in the broadest sense in the frame of Part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a decision of the board of directors of the Company.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Share capital, Variations of the share capital, Characteristics of the shares

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be at any time equal to the total net assets of the various sub-funds of the Company, as defined in Article 11 hereof. The capital of the Company must reach the equivalent amount of one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) within the first six months following its approval by the regulator, and thereafter may not be less than this amount.

The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) fully paid-up and represented by three thousand one hundred (3,100) shares with no par value, as defined in Article 8 hereof.

Art. 6. Variations in share capital. The share capital may be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid-up shares or the repurchase by the Company of existing shares from its shareholders.

Art. 7. Sub-funds. The board of directors of the Company may, at any time, establish several pools of assets, each constituting a sub-fund, a compartiment within the meaning of Article 133 of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time.

The board of directors shall attribute specific investment objectives and policies and a denomination to each sub-fund.

Art. 8. Classes of shares. The board of directors of the Company may, at any time, issue classes of shares within one or more sub-funds. These classes of shares may differ in, inter alia, their charging structure, dividend policy or type of target investors.

Initially, two classes of shares, class A shares and class B shares, shall be issued. Other classes of shares, once created, shall differ in their characteristics as more fully described in the current version of the prospectus of the Company from time to time.

Art. 9. Form of the shares. The Company shall issue shares of each sub-fund and each class of shares in uncertificated registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such share register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the class of each such share, the amounts paid for each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The share register is conclusive evidence of ownership. The Company treats the registered owner of a share as the absolute and beneficial owner thereof.

The transfer of a registered share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Any owner of registered shares has to indicate to the Company an address to be maintained in the share register. All notices and announcements of the Company given to owners of registered shares shall be validly made at such address. Any shareholder may, at any moment, request in writing amendments to his address as maintained in the share register. In case no address has been indicated by an owner of registered shares, the Company is entitled to deem that the necessary address of the shareholder is at the registered office of the Company.

The shares are issued only upon the acceptance of the subscription and the receipt of the subscription price under the conditions as set out in the current prospectus.

The Company will recognise only one holder in respect of each share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

Art. 10. Limitation to the ownership of shares. The Company may restrict or prevent the direct or indirect ownership of shares in the Company by any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company such holding may be detrimental to the interests of the existing shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred (such persons, firms, partnerships or corporate bodies shall be determined by the board of directors). In addition, shares may not be offered or sold, directly or indirectly, in the United States of America or its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction, or to citizens or residents thereof.

For such purposes, the Company may, at its discretion and without liability:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears that such registration or transfer would or may eventually result in the beneficial ownership of said share by a person who is precluded from holding shares in the Company;

b) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares, compulsorily purchase from any such shareholder all shares held by such shareholder; or

c) where it appears to the Company that one or more persons are the owners of a proportion of the shares in the Company which would render the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, compulsorily repurchase all or a proportion of the shares held by such shareholders.

In such cases enumerated at a) to c) (inclusive) hereabove, the following proceedings shall be applicable:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter referred to as the «redemption notice») upon the holders of shares subject to compulsory repurchase; the redemption notice shall specify the shares to be repurchased as aforesaid, the redemption proceed (as defined here below) to be paid for such shares and the place at which this price is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by registered mail, addressed to such shareholder at his address as indicated in the share register. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the share register shall be amended accordingly.

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be purchased (hereinafter referred to as the «redemption proceeds») shall be an amount equal to the net asset value per share of the class and the sub-fund to which the shares belong, determined in accordance with Article 11 hereof, as at the date of the redemption notice.

3) Subject to all applicable laws and regulations, payment of the redemption proceeds will be made to the owner of such shares in the currency in which the shares are denominated, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate, if issued, representing the shares specified in such redemption notice. Upon deposit of such redemption proceeds as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the redemption proceeds so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate, if issued, as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article 11 shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

The Company may also, at its discretion and without liability, decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Specifically, the Company may restrict or prevent the direct or indirect ownership of shares in the Company by any «US person», meaning a citizen or resident of the United States of America or of any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction. Furthermore, class B shares are reserved to institutional investors only.

III. Net asset value, Issue and repurchase of shares, Suspension of the calculation of the net asset value

Art. 11. Net asset value. The net asset value per share of each class of shares in each sub-fund of the Company shall be determined daily by the Company (every such day for determination of the net asset value being referred to herein as the «valuation day») on the basis of the last available prices, provided that such valuation day is any full working day in Luxembourg when the banks are open for business.

The net asset value per share is expressed in the reference currency of each sub-fund and, for each class of shares for all sub-funds, is determined by dividing the value of the total assets of each sub-fund properly allocable to such class of shares less the value of the total liabilities of such sub-fund properly allocable to such class of shares by the total number of shares of such class outstanding on such valuation day.

If after the calculation of the net asset value in Luxembourg, there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a particular sub-fund are dealt or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. All requests for subscription or redemption received to be executed on the first valuation will be executed on the second valuation.

Upon the creation of a new sub-fund, the total net assets allocated to each class of shares of such sub-fund shall be determined by multiplying the number of shares of a class issued in the sub-fund by the applicable purchase price per share. The amount of such total net assets shall be subsequently adjusted when shares of such class are issued or repurchased according to the amount received or paid as the case may be.

The valuation of the net asset value per share of the different classes of shares shall be made in the following manner:

The assets of the Company shall be deemed to include:

- 1) any cash in hand or on deposit including any outstanding interest that has not yet been received and any interest accrued on these deposits up until the valuation day;
- 2) all bills and promissory notes payable at sight as well as all accounts receivable (including proceeds from the disposal of securities for which the price has not yet been paid);
- 3) all transferable securities, money market instruments, units, shares, debt securities, option or subscription rights and other investments owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all dividends and distributions receivable by the Company in cash or securities to the extent that the Company is aware thereof;
- 5) all outstanding interest that has not yet been received and all interest accrued up until the valuation day on securities or other interest bearing assets owned by the Company, unless such interest is included in the principal of the securities;
- 6) the liquidating value of all futures, forward, call or put options contracts the Company has an open position in;
- 7) all swap contracts entered into by the Company; and
- 8) any other assets whatsoever, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) the value of any cash on hand or on deposit;
- b) bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends, interest declared or accrued and not yet received, all of which are deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- c) securities and money market instruments listed on a recognised stock exchange or dealt on any other regulated market that operates regularly, is recognised and is open to the public, will be valued at their latest available prices, or, in the event that there should be several such markets, on the basis of their latest available prices on the main market for the relevant security;
- d) in the event that the latest available price does not, in the opinion of the board of directors, truly reflect the fair market value of the relevant securities and money market instruments, the value of such securities will be defined by the board of directors based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith;

e) securities and money market instruments not listed or traded on a stock exchange or not dealt on another regulated market will be valued on the basis of the probable sales proceeds determined prudently and in good faith by the board of directors;

f) the liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable. All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors;

g) the value of swaps shall be determined by applying a recognised and transparent valuation method on a regular basis; and

h) all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors.

Any assets held in a particular sub-fund not expressed in the reference currency will be translated into the reference currency at the rate of exchange prevailing in a recognised market at the time specified in the prospectus of the Company on the relevant valuation day.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

i) all loans, bills and accounts payable;

ii) all accrued or payable administrative expenses (including the management fees, fees regarding the custodian, management company, listing agent, central administration (including domiciliary, corporate and paying agent functions) and registrar and transfer agent, and any other third party fees);

iii) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

iv) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant valuation day, as determined from time to time by the board of directors, and other reserves, if any, authorised and approved by the board of directors; and

v) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise the fees payable to the board of directors (including all reasonable out-of-pocket expenses), management company, investment advisors (if any), investment managers, accountants, custodian, listing agent, central administration, registrar and transfer agent, permanent representatives in places of registration, distributors, if any, trustees, fiduciaries, correspondent banks and any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, costs of any proposed listings and of maintaining such listings, promotion, printing, reporting and publishing expenses (including reasonable marketing and advertising expenses and costs of preparing, translating and printing in different languages) of prospectuses, addenda, explanatory memoranda, registration statements, annual reports and semi-annual reports, all taxes levied on the assets and the income of the Company (in particular, the tax d'abonnement and any stamp duties payable), registration fees and other expenses payable to governmental and supervisory authorities in any relevant jurisdictions, insurance costs, costs of extraordinary measures carried out in the interests of shareholders (in particular, but not limited to, arranging expert opinions and dealing with legal proceedings) and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, customary transaction fees and charges charged by custodian banks or their agents (including free payments and receipts and any reasonable out-of-pocket expenses, i.e. stamp taxes, registration costs, scrip fees, special transportation costs, etc.), customary brokerage fees and commissions charged by banks and brokers for securities transactions and similar transactions, interest and postage, telephone, facsimile and telex charges. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the sub-funds.

As between the shareholders, each sub-fund shall be treated as a separate legal entity.

Vis-à-vis third parties, the Company shall constitute one single legal entity. However, each sub-fund is regarded as being separate from the others and is liable for all of its own obligations. The assets, commitments, charges and expenses which cannot be allocated to one specific sub-fund will be charged to the different sub-funds proportionally to their respective net assets.

All shares in the process of being redeemed by the Company shall be deemed to be issued until the close of business on the valuation day applicable to the redemption. The redemption price is a liability of the Company from the close of business on this date until paid.

All shares issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be deemed issued from the close of business on the valuation day applicable to the subscription. The subscription price is an amount owed to the Company from the close of business on such day until paid.

As far as possible, all investments and divestments chosen and in relation to which action is taken by the Company up to the valuation day shall be taken into consideration in the valuation.

Art. 12. Issue, redemption and conversion of shares. The board of directors is authorised to issue further fully paid-up shares of each class and of each sub-fund at any time at a price based on the net asset value per share for each class of shares and for each sub-fund determined in accordance with Article 11 hereof, as of such valuation day as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by applicable front-end charges, if any, as approved from time to time by the board of directors.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and of receiving payment for such new shares.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé) and in compliance with the investment policy of the concerned sub-fund.

All new share subscriptions shall be entirely paid in, and the shares issued carry the same rights as those shares in existence on the date of the issuance. Payment for shares must be received by the custodian in accordance with the procedure, and within the delay determined by the board of directors, as described in the prospectus of the Company.

If the directors determine that it would be detrimental to the existing shareholders of the Company to accept a subscription for shares of any sub-fund that represents more than 10% of the net assets of such sub-fund, then they may postpone the acceptance of such subscription and, in consultation with the incoming shareholder, may require him to stagger his proposed subscription over an agreed period of time.

The Company may reject any subscription in whole or in part, and the directors may, at any time and from time to time and in their absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of shares of any class in any one or more sub-funds.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms and conditions set forth by the board of directors in the prospectus and within the limits as provided in this Article 12. The redemption proceed per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed 3 business days from the relevant valuation day, as it is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company. The redemption price shall be equal to the net asset value per share relative to the class and to the sub-fund to which it belongs, determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, decreased by charges and commissions, if any, at the rate provided in the prospectus. Any such request for redemption must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other legal entity appointed by the Company for the redemption of shares. The request shall be accompanied by the certificate(s) for such shares, if issued. The relevant redemption price may be rounded down to the nearest eurocent (0.01).

The Company shall ensure that at all times each sub-fund has enough liquidity to enable satisfaction of any requests for redemption of shares.

If as a result of any request for redemption, the aggregate net asset value of the shares held by a shareholder in any class of shares would fall below such value as determined by the board of directors and described in the prospectus of the Company, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if at any given date redemption requests pursuant to this Article 12 and conversion requests exceed 10% of the net assets of any one sub-fund, such requests may be subject to additional procedures as set forth in the prospectus. On the next valuation day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company will have the right, if the board of directors so determines and with the consent of the shareholder concerned, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in kind by allocating to such shareholder investments from the pool of assets set up in connection with such classes of shares equal in value (calculated in a manner as described in Article 11 hereof) as of the valuation day on which the redemption price is calculated to the value of shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the relevant class of shares, and the valuation used may be confirmed by a special report of the auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled in the books of the Company.

Any shareholder is entitled within a given class to request the conversion of all or part of his shares, provided that the board of directors may:

- a) set terms and conditions as to the right for and frequency of conversion of shares between sub-funds; and
- b) subject conversions to the payment of such charges and commissions as it shall determine.

If as a result of any request for conversion, the aggregate net asset value of the shares held by a shareholder in any class of shares would fall below such value as determined by the board of directors and described in the prospectus of the Company, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Such a conversion shall be effected on the basis of the net asset value of the relevant shares of the different sub-funds, determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof. The relevant number of shares may be rounded down to the nearest eurocent (0.01).

The shares which have been converted into another sub-fund will be cancelled.

The requests for subscription, redemption and conversion shall be received at the location designated to and for this effect by the board of directors.

Art. 13. Suspension of the calculation of the net asset value and of the issue, the redemption and the conversion of shares. The Company may suspend the determination of the net asset value per share of one or more sub-funds and the issue, redemption or conversion of any classes of shares in the following circumstances:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to the relevant sub-fund from time to time is quoted or dealt in or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the sub-fund is denominated are closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to the sub-fund quoted thereon;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Company as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to the relevant sub-fund would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the relevant sub-fund or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to the sub-fund;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of the relevant sub-fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the board of directors, be effected at normal rates of exchange;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to the relevant sub-fund cannot promptly or accurately be ascertained;

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company or a sub-fund;

g) during any period when the Net Asset Value per Share of one or more undertakings for collective investment in which any Fund has invested and the assets of which represent a significant part of the proportion of assets of such Fund, can not be calculated with accuracy and can not reflect the true market value of the Net Asset Value of the undertaking (s) for collective investment during a Valuation Day.

The suspension of the determination of the net asset value per share of a sub-fund shall have no effect on the determination of the net asset value per share or on the issue, redemption and conversion of shares of any other sub-fund that is not suspended.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the net asset value per share.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be published in a Luxembourg daily newspaper and in any other newspaper(s) selected by the board of directors, as well as in the official publications specified for the respective countries in which Company shares are sold. The Luxembourg regulatory authority, and the relevant authorities of any Member States of the European Union in which shares of the Company are marketed, will be informed of any such suspension. Notice will likewise be given to any subscriber or shareholder, as the case may be, applying for subscription or redemption of shares in the relevant sub-fund.

Under exceptional circumstances, which may adversely affect the rights of shareholders, the board of directors reserves the right to conduct the necessary sales of transferable securities before setting the share price at which shareholders can apply to have their shares redeemed or converted. In this case, subscriptions, redemptions and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated after the necessary sales.

Suspended subscription, redemption and conversion applications may be withdrawn by written notice provided that the Company receives such notice before the suspension ends.

Suspended subscriptions, redemptions and conversions shall be executed on the first valuation day following the resumption of net asset value calculation by the Company.

IV. General Shareholders' Meetings

Art. 14. General provisions. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual general shareholders' meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting, on the second Friday in September at 11:00 a.m. If such day is a bank holiday, then the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders of classes of shares. The shareholders of the class of shares issued in respect of any sub-fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class of shares in such sub-fund. In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class of shares. The general provisions set out in these articles of incorporation, as well as in the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, shall apply to such meetings.

Art. 17. Functioning of shareholders' meetings. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share, regardless of the class and of the sub-fund to which it belongs, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission. Fractions of shares are not entitled to a vote.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Further, the shareholders of each class and of each sub-fund will deliberate and vote separately (subject to the conditions of quorum and majority voting as provided by law) on the following items:

1. apportionment of the net profits of their sub-fund and class; and
2. resolutions affecting the rights of the shareholders of one class or of one sub-fund vis-à-vis of the other classes and/or sub-funds.

Art. 18. Notice to the general shareholders' meetings. Shareholders shall meet upon call by the board of directors. To the extent required by law, the notice shall be published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper and in such other newspapers as the board of directors may decide.

V. Management of the Company

Art. 19. Management. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not to be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company only has a sole shareholder, the composition of the board of directors may be limited to two members until the ordinary general meeting of shareholders following the observation of the existence of more than one shareholder.

Art. 20. Duration of the functions of the directors, renewal of the board of directors. The directors shall be elected by the general shareholders' meeting for a period not exceeding six years and until their successors are elected and qualified, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In case a legal person is appointed as director, such person shall appoint a permanent representative to carry out this function in the name and on behalf of the legal person. The representative is subject to the same conditions and endorses the same civil liability as those he would be subject to in carrying out this function in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of the legal person he represents. The legal person may remove its representative only by simultaneously appointing a successor.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next general meeting of shareholders.

Art. 21. Committee of the board of directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Art. 22. Meetings and deliberations of the board of directors. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, provided the place of meeting will be outside of the United Kingdom.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director by a majority vote to preside at such meetings. For general meetings of shareholders and in the case no director is present, any other person may be appointed as chairman.

The board of directors from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, any assistant managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least three days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meetings of the board of directors by appointing, in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, another director as his proxy. One director may replace several other directors.

Any director who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting, provided that the conference call or similar means of communication will originate from outside of the United Kingdom.

Directors may not bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least fifty per cent of the directors are present or represented at a meeting of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall have the casting vote.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, facsimile transmission and similar means. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to natural persons or corporate entities which need not be members of the board.

Art. 23. Minutes. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman, or in his absence, by the chairman pro-tempore who presides at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 24. Engagement of the Company vis-à-vis third persons. The Company shall be engaged by the signature of two members of the board of directors or by the individual signature of any duly authorised director or officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors from time to time.

Art. 25. Powers of the board of directors. The board of directors determines the general orientation of the management and of the investment policy, as well as the guidelines to be followed in the management of the Company, always in application of the principle of risk diversification.

Art. 26. Interest. No contract or other transaction which the Company and any other corporation or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company are interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any position, relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Company, their subsidiaries and associated companies or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 27. Indemnification of the directors. The Company shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 28. Allowances to the board of directors. The general meeting of shareholders may allow the members of the board of directors, as remuneration for services rendered, a fixed annual sum, as directors' remuneration, such amount being carried as general expenses of the Company and which shall be divided at the discretion of the board of directors among themselves.

Furthermore, the members of the board of directors may be reimbursed for any expenses incurred on behalf of the Company insofar as they are reasonable.

The remuneration of the chairman or the secretary of the board of directors as well as those of the general manager (s) and officers shall be fixed by the board.

Art. 29. Management Company, Advisor, investment managers, custodian and other contractual parties. The Company shall enter into a fund management agreement with a management company established in the Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company») and duly approved pursuant to the Chapter 13 of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as may be amended from time to time. According to the fund management agreement, the Management Company will provide the Company with central administration services and distribution services and, in respect of the investment policies of the sub-funds, with investment management services.

The Management Company may enter into one or more investment management or advisory agreements with any company based in the Grand Duchy of Luxembourg or in a foreign country (the «Manager(s)») by virtue of which the Manager(s) shall provide the Management Company with advice, recommendations and management services connected with the sub-funds' investment policies.

The Managers may enter into investment advisory agreements with any company based in the Grand Duchy of Luxembourg or in a foreign country (the «Investment Advisor») in order to be advised and assisted while managing their portfolios.

The Shareholders are informed by the Company's prospectus of the management fees paid out for the investment services carried out by the Managers and the Investment Advisors.

In addition, the Management Company shall enter into service agreements with other contractual parties, for example an administrative, corporate and domiciliary agent to fulfil the role of administration centrale as defined in the Institut Monétaire Luxembourgeois Circular 91/75 of 21 January 1991 and a global distributor having the power to appoint distributors and intermediaries to offer and sell the shares of the Company to investors.

The Company shall enter into a custody agreement with a bank (hereinafter referred to as the «custodian») which shall satisfy the requirements of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time. All transferable securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the custodian desiring to retire the board of directors shall use their best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring custodian and the board of directors shall appoint such bank as custodian. The board of directors may terminate the appointment of the custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with these provisions to act in the place thereof.

Art. 30. Investment Policies and Restrictions. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment objectives and policies to be applied in respect of each sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations in Luxembourg.

Within those restrictions, the board of directors may decide that investments be made in:

- a) transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market, as defined in article 1, point 13 of the Directive 93/22/EEC on investment services in the securities field;
- b) transferable securities and money market instruments dealt in on another regulated market in a Member State of the European Union which operates regularly and is recognised and open to the public;

c) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in a non-Member State of the European Union or dealt in on another regulated market in a non-Member State of the European Union which operates regularly and is recognised and open to the public, located within any other country of Europe, Asia, Oceania, the American continents or Africa;

d) recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a stock exchange or to another regulated market referred to under a) to c) above and that such admission is secured within one year of the issue;

e) shares or units of UCITS authorised according to the UCITS Directive and/or other UCI within the meaning of the first and second indent of article 1(2) of the UCITS Directive, should they be situated in a Member State of the European Union or not, provided that:

(i) such other UCIs are authorised under laws which provide that they are subject to supervision considered by the CSSF to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;

(ii) the level of guaranteed protection for share- or unitholders in such other UCIs is equivalent to that provided for share- or unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on asset segregation, borrowing, lending and uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of the UCITS Directive;

(iii) the business of the other UCI is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

(iv) no more than 10% of the UCITS or the other UCI assets, whose acquisition is contemplated, can be, according to its fund rules and instruments of incorporation, invested in aggregate in shares or units of other UCITS or other UCIs;

(v) the sub-funds may not invest in shares or units of other UCITS or other UCIs for more than 10% of their assets, unless otherwise provided in the investment policy of a particular sub-fund;

f) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than twelve (12) months, provided that the credit institution has its registered office in a Member State of the European Union or, if the registered office of the credit institution is situated in a country included in the Zone A as defined by paragraph 23 of the CSSF circular letter 2000/12 as amended;

g) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market referred to under in a), b) and c) above, and/or OTC derivatives, provided that:

(i) the underlying consist of instruments covered by paragraphs a) to h), financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to the investment objectives of its sub-funds;

(ii) the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF; and

(iii) the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair market value at the Company's initiative;

h) money market instruments other than those dealt in on a regulated market and referred to in paragraphs a) to c) above, if the issue or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:

(i) issued or guaranteed by a central, regional or local authority, a central bank of a Member State of the European Union, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-Member State of the European Union or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States of the European Union belong; or

(ii) issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to under a) to c) above; or

(iii) issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law; or

(iv) issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, second and third indent, and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount at least to ten million Euro (EUR 10,000,000.-) and which presents and publishes its annual accounts in accordance with Fourth Directive 78/660/EEC, is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

The Company may further invest up to 100% of the net assets of any sub-fund, in accordance with the principle of risk spreading, in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union or public international bodies of which one or more Member States of the European Union are members, provided that in such event the sub-fund must hold securities from at least six different issues, but securities from any one issue may not account for more than 30% of the total amount.

Investments in each sub-fund of the Company may be made either directly or indirectly through subsidiaries, as the board of directors may from time to time decide.

The Company is authorised to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and/or to protect its assets and commitments.

The board of directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents for the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other UCI and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more sub-funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

VI. Auditor

Art. 31. Auditor. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an auditor who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to respectability and professional experience and who shall perform the duties foreseen by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time. The auditors shall be elected by the general meeting of shareholders.

VII. Annual accounts

Art. 32. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 May each year and shall terminate on 30 April of the following year.

The consolidated currency of the Company is EUR.

Art. 33. Distribution. At the annual general meeting of shareholders, the shareholders of each class of each sub-fund shall determine, at the proposal of the board of directors, whether, and if so the amount thereof, dividends are to be distributed to the shareholders of the Company, within the limits prescribed by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time.

In each sub-fund, interim dividends may, subject to such further conditions as set forth by law and subject to the decision of the board of directors, be paid out on shares.

Dividends which are not claimed within a period of five years starting from their payment date will become statute-barred for their beneficiaries and will revert to the relevant sub-fund.

VIII. Dissolution and Liquidation

Art. 34. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution taken by the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements as defined in Article 17 hereof.

Whenever the capital falls below two thirds of the minimum capital as provided by the Luxembourg law 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time, the board of directors has to submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of shareholders. The general meeting for which no quorum shall be required shall decide on simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall also be referred to the general meeting of shareholders whenever the capital falls below one quarter of the minimum capital as provided by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time in such event the general meeting shall be held without quorum requirements and the dissolution may be decided by the shareholders holding one quarter of the votes present or represented at that meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one quarter of the legal minimum as the case may be.

The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general shareholders' meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

One or more liquidators shall be appointed by the general meeting of shareholders to realise the assets of the Company, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the shareholders.

The proceeds of the liquidation of each sub-fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

Art. 35. Termination, division and amalgamation of sub-funds and/or classes of shares. The directors may decide at any moment the termination, division and/or amalgamation of any sub-fund. In the case of termination of a sub-fund, the shares will be redeemed against cash at the net asset value per share determined on the valuation day as described in the prospectus of the Company. If more than one sub-fund and/or class of shares are offered the directors may offer to the concerned shareholders the conversion of their class of shares into classes of shares of another sub-fund, under terms fixed by the directors and described in the prospectus of the Company.

In the event that for any reason the value of the net assets in any sub-fund or of any class of shares within a sub-fund has decreased to an amount determined by the directors from time to time to be the minimum level for such sub-fund or such class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic or political situation relating to the sub-fund concerned would have material adverse consequences on the investments of that sub-fund, or as a matter of economic rationalization, the directors may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant classes issued in such sub-fund at the net asset value per share, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and calculated on the valuation day at which such decision shall take effect.

The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant class of shares prior to the effective date of the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure of the redemption operations. Registered shareholders will be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to maintain equal treatment between, the shareholders of the Company, the shareholders of the sub-fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred on the board of directors by the preceding paragraph hereof, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any sub-fund may, upon proposal of the board of directors, redeem all the shares of the relevant classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and calculated on the valuation day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders that shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented.

Assets which may not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the custodian of the Company for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares will be cancelled in the books of the Company.

The liquidation of a sub-fund shall not involve the liquidation of another sub-fund. Only the liquidation of the last sub-fund of the Company involves the liquidation of the Company.

Under the same circumstances as provided in the second paragraph of this Article 36, the board of directors may decide to allocate the assets of any sub-fund or class of shares to those of another existing sub-fund or class of shares within the Company or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of Part I of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time or to another sub-fund or class of shares within such undertakings for collective investment (hereinafter referred to as the «new sub-fund or class of shares») and to redesignate the classes of shares concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described hereabove (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new sub-fund or class of shares), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares free of charge during such period.

Under the same circumstances provided for under this Article 35 the board of directors may decide to reorganise a sub-fund or class of shares by means of a division into two or more sub-funds or classes of shares. Such decision will be published in the same manner as described hereabove (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new sub-funds or classes of shares) one month before the date on which the division becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, an amalgamation or division of sub-funds or classes of shares within the Company may be decided upon by a general meeting of shareholders of the classes of shares in the sub-fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide, upon such amalgamation or division, by resolution taken by simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable of any sub-fund or class of shares to another undertaking for collective investment referred to hereinbefore or to another sub-fund or class of shares within such undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the classes of shares issued in the sub-fund concerned taken with fifty percent (50%) quorum requirement of the shares in issue and adopted at two thirds majority of the shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective undertakings, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Art. 36. Liquidation. In case of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net product of the liquidation of each sub-fund shall be distributed by the liquidators to the shareholders of each sub-fund in proportion to the number of shares which they hold in that sub-fund. The amounts not claimed by the shareholders at the end of the liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignations in Luxembourg. If these

amounts were not claimed before the end of a period of five years, the amounts shall become statute-barred and cannot be claimed any more.

Art. 37. Expenses borne by the Company. The formation expenses will be paid by the Company and will be amortised over a five-year period in equal instalments. Sub-funds created after the incorporation of the Company will only bear the formation and preliminary expenses relating to their own launching, which will be amortised over a five-years period in equal instalments.

The Company bears all its running costs as foreseen in Article 11 hereof.

Art. 38. Amendment of the articles of incorporation. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Any amendment of the terms and conditions of the Company which has as an effect of decreasing the rights or guarantees of the shareholders or which imposes on them additional costs, shall only come into force after a period of three months starting at the date of the approval of the amendment by the general shareholders' meeting. During these three months, the shareholders may continue to request the redemption of their shares under the conditions in force before the relevant amendment.

Art. 39. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment as amended from time to time.

Transitional dispositions

(1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 30 April 2008.

(2) The first annual General Meeting of Shareholders shall be held in 2008.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Name of shareholder	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
LIONTRUST INVESTMENT FUNDS LIMITED	31,000.-	31,000.-	3,100
Total:	31,000.-	31,000.-	3,100

Proof of all such payments has been given as specifically stated to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand euro.

Statements

The undersigned notary hereby states that the conditions provided for in Article 26 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time have been observed.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting, which has resolved as follows:

1. The following are elected as directors for a period of six years ending on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2012:

- Mr Graham Harrison, Managing Director, ASSET RISK CONSULTANTS LIMITED, residing in Teal House, The Mallard, Forest, Guernsey GY8 0HG, Channel Islands;

- Mr Vinay Abrol, Chief Operating Officer, LIONTRUST ASSET MANAGEMENT PLC, residing in 2 Savoy Court, London WC2R 0EZ, United Kingdom;

- Mr Christopher Edmeades, Risk Management Director, LIONTRUST INVESTMENT FUNDS LIMITED, residing in 2 Savoy Court, London WC2R 0EZ, United Kingdom; and

- Mr Peter Langford, Finance Director, ASSET RISK CONSULTANTS LIMITED, residing in Teal House, The Mallard, Forest, Guernsey GY8 0HG, Channel Islands.

2. The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of shareholders:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is established at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. In compliance with article 60 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the general meeting of shareholders authorises the board of directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or several of its members.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigning notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, surnames, status and residence, the persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LIONTRUST INVESTMENT FUNDS LIMITED, ayant son siège social à 2 Savoy Court, Londres WC2R 0EZ, Royaume-Uni, représenté par Monsieur Vinay Abrol, Chief Operating Officer and Chief Financial Officer, résidant à Londres.

La partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a demandé au notaire de constater par acte notarié les statuts constituant la société d'investissement à capital variable ayant la teneur suivante:

I. Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de LIONTRUST INTERNATIONAL FUNDS (LUXEMBOURG) SICAV (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute sur résolution des actionnaires adoptée conformément aux formalités requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est le placement collectif de ses actifs en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi, avec pour objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes placement collectif, telle qu'amendée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Sur simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social de la Société peut être transféré dans la commune de Luxembourg-Ville sur décision du conseil d'administration de la Société.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège social et l'étranger, ont eu lieu ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

II. Capital social, Variations du capital social, Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société sera à tout moment égal au total des actifs nets des différents compartiments de la Société, conformément à l'Article 11 des présents statuts. Le capital de la Société doit atteindre l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) endéans les six premiers mois à compter de son approbation par l'autorité de contrôle et, par la suite, ne pourra pas être inférieur à ce montant.

Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), totalement libérés et représentés par trois mille cent (3.100) actions sans mention de valeur, comme prévu à l'Article 8 des présents statuts.

Art. 6. Variations du capital social. Le capital social peut être augmenté ou diminué suite à l'émission par la Société d'actions nouvelles totalement libérées ou au rachat par la Société d'actions existantes à ses actionnaires.

Art. 7. Compartiments. Le conseil d'administration peut à tout moment établir différentes masses d'avoirs, chacune d'elles constituant un compartiment, un «compartiment» au sens de l'Article 133 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle qu'amendée.

Le conseil d'administration attribuera des objectifs et des politiques d'investissement spécifiques ainsi qu'une dénomination à chaque compartiment.

Art. 8. Catégories d'actions. Le conseil d'administration de la Société peut, à tout moment, créer des catégories d'actions au sein d'un ou de plusieurs compartiments. Ces catégories d'actions peuvent varier, inter alia, dans leurs structures de prix, leur politique de distribution de dividendes ou le type d'investisseurs visés.

Initialement, deux catégories d'actions, la catégorie d'actions A et la catégorie d'actions B, seront émises. D'autres catégories d'actions, une fois créées, différeront de par leurs caractéristiques telles qu'elles seront plus amplement décrites dans la version correspondante du Prospectus de la Société.

Art. 9. Forme des actions. La Société émettra les actions de chaque compartiment et de chaque catégorie d'actions sous la forme d'actions nominatives non certifiées.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre des actionnaires devra indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la catégorie de chaque action, les sommes payées pour chaque action, les transferts d'actions et la date de ces transferts. Le registre des actionnaires apporte la preuve de la propriété. La Société traite celui qui est inscrit en tant que propriétaire d'une action comme son propriétaire et bénéficiaire absolu.

Le transfert d'une action nominative sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées pour agir de la sorte. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert qu'elle considère comme satisfaisants.

Tout propriétaire d'actions nominatives doit communiquer à la Société une adresse qui doit être maintenue au registre des actionnaires. Toutes les communications et toutes les informations de la Société destinées aux propriétaires d'actions nominatives seront valablement effectuées à cette adresse. Tout actionnaire peut, à tout moment, demander par écrit que son adresse, telle qu'elle est inscrite au registre des actionnaires, soit modifiée. Au cas où un propriétaire d'actions nominatives n'aurait communiqué aucune adresse, la Société a le droit de considérer que l'adresse nécessaire de l'actionnaire est au siège social de la Société.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et après réception du prix de souscription aux conditions indiquées dans le présent prospectus.

La Société ne reconnaîtra qu'un porteur pour chaque action de la Société. En cas de copropriété, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit découlant de l'action ou des actions en question jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée pour représenter les copropriétaires à l'égard de la Société.

Art. 10. Limitation à la propriété des actions. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété directe ou indirecte de ses actions par toute personne, firme, association ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession est susceptible de porter préjudice aux intérêts des actionnaires existants ou de la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résulte que la Société pourrait être exposée à des désavantages fiscaux, des amendes ou des pénalités qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes, associations et sociétés devant être déterminées par le conseil d'administration). En outre, les actions ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou ses territoires ou ses possessions ou zones sous sa juridiction, ou à ses citoyens ou résidents.

A ces fins la Société peut, à son gré et sans engager sa responsabilité:

a) refuser d'émettre une action et d'inscrire le transfert d'une action lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la jouissance de cette action à une personne non-autorisée à posséder des actions de la Société;

b) s'il apparaît à la Société qu'une personne non-autorisée à posséder des actions de la Société, seule ou conjointement, a la jouissance d'actions, la Société peut procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire; ou

c) s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont les propriétaires d'une partie des actions de la Société avec pour conséquences de soumettre la Société aux réglementations fiscales ou autres d'autres juridictions que Luxembourg, la Société peut procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions détenues par ces actionnaires.

Dans les cas énumérés de a) à c) (inclus) ci-dessus, les procédures suivantes seront applicables:

1) La Société enverra un avis (ci-après «l'avis de rachat») aux détenteurs des actions faisant l'objet d'un rachat forcé; l'avis de rachat précisera les actions faisant l'objet du rachat forcé, le prix de rachat (telle que définie ci-dessous) à payer pour ces actions et le lieu auquel ce prix sera payé. Cet avis peut être envoyé à l'actionnaire concerné par lettre recommandée, adressée à l'actionnaire à l'adresse indiquée au registre des actionnaires. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et le registre des actionnaires sera modifié en conséquence.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées (ci-après le «prix de rachat») sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie et du compartiment auxquels les actions concernées appartiennent, valeur qui sera déterminée conformément à l'article 11 ci-dessous, à la date de l'avis de rachat.

3) Soumis à toutes les lois et à tous les règlements applicables, le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire de ces actions dans la monnaie en laquelle les actions sont libellées, et sera versé par la Société à une banque au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs (comme indiqué dans l'avis de rachat) à titre de paiement fait à cet actionnaire contre remise du certificat d'action représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat, s'il en a été émis un. A partir du versement du prix de rachat susmentionné, les personnes ayant un droit sur les actions spécifiées dans l'avis de rachat ne pourront plus se prévaloir d'aucun droit sur ces actions, ni exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise effective du certificat d'action, s'il en a été émis un.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article 11 ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

La Société peut aussi, à son gré et sans engager sa responsabilité, refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute personne non-autorisée à posséder des actions de la Société.

En particulier, la Société peut limiter ou empêcher la possession directe ou indirecte des actions de la Société par toute «personne US», à savoir tout citoyen ou résident des Etats Unis d'Amérique ou de tous ses territoires ou possessions ou de tout lieu soumis à son pouvoir de juridiction. En outre, les actions de la catégorie B sont réservées aux seuls investisseurs institutionnels.

III. Valeur nette d'inventaire, Emission et rachat d'actions, Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire

Art. 11. Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions au sein de chaque compartiment de la Société sera déterminée journalièrement par la Société (chaque jour d'évaluation de la valeur nette d'inventaire étant désigné ci-après comme le «jour d'évaluation»), sur la base des derniers prix disponibles, à condition qu'un tel jour d'évaluation soit un jour ouvrable entier au Luxembourg auquel les banques sont ouvertes.

La valeur nette d'inventaire par action est exprimée dans la devise de référence de chaque compartiment et est calculée, pour chaque catégorie d'actions au sein de chaque compartiment, en divisant la valeur totale des actifs de chaque compartiment dûment attribuables à cette catégorie d'actions moins la valeur totale des engagements de ce compartiment dûment attribuables à cette catégorie d'actions par le nombre total des actions de cette catégorie, émises au jour d'évaluation en question.

Si depuis la date de calcul de la valeur nette d'inventaire au Luxembourg, est intervenu un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements attribuables à un compartiment déterminé sont négociés ou cotés, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation en vue de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société. Toutes les demandes de souscription ou de rachat destinées à être exécutées lors de la première évaluation seront exécutées lors de la seconde évaluation.

Lors de la création d'un nouveau compartiment, les actifs nets attribués à chaque catégorie d'actions au sein de ce compartiment seront déterminés en multipliant le nombre d'actions d'une catégorie émises au sein du compartiment par le prix d'achat par action applicable. La valeur de ces actifs nets sera ajustée par la suite lorsque des actions de cette catégorie seront émises ou rachetées en fonction de la somme reçue ou payée suivant le cas.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire par action des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

Les avoirs de la Société comprendront:

1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts à recouvrer non encore encaissés et les intérêts échus ou courus sur telles dépôts jusqu'au jour d'évaluation;

2) tous les effets et billets payables à vue et les créances exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);

3) toutes les valeurs mobilières, instruments des marchés financiers, parts, actions, valeurs créanciers, options ou droits de souscription et autres investissements qui sont la propriété de ou font l'objet d'un contrat conclu par la Société (pourvu que la Société puisse effectuer des ajustements non contraires au paragraphe a) ci-dessous pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-dividende, ex-droit, ou par des pratiques similaires);

4) tous les dividendes et les distributions à recevoir par la Société, en espèces ou en actions, dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

5) tous les intérêts à recouvrer non encore encaissés et tous les intérêts échus ou courus jusqu'au jour d'évaluation sur des valeurs ou d'autres avoirs portant intérêts qui sont la propriété de la Société dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le prix de ces valeurs;

6) la valeur de la liquidation de tous les contrats à terme et de toutes les options d'achat ou de vente dans lesquelles la Société à une position ouverte;

- 7) tous les contrats de swap dans lesquels la Société est entrés;
- 8) tous les autres avoirs de toute nature, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

- a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt;
- b) les effets et billets payables à vue et des créances à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être payée ou touchée en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat dans tel cas en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- c) les valeurs ou instruments financiers cotés sur une bourse de valeurs reconnue ou négociées sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, seront valorisées sur base de leur dernier cours disponible ou, au cas où il existerait plusieurs marchés pour les valeurs concernées, sur base de leur dernier cours disponible sur le marché principal pour de tels avoirs;
- d) au cas où le dernier cours disponible ne refléterait pas fidèlement, de l'avis du conseil d'administration, la juste valeur de marché des avoirs concernés, la valeur de tels avoirs et instruments financiers sera définie par le conseil d'administration sur base des prix de vente raisonnablement prévisibles, déterminés avec prudence et de bonne foi;
- e) les valeurs et instruments financiers qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé seront évaluées sur base des prix de vente raisonnablement prévisibles, déterminés avec prudence et de bonne foi par les administrateurs
- f) la valeur de liquidation des contrats à terme, contrats forward ou options non négociés sur une bourse de valeurs ou sur d'autres marchés réglementés renverra à leur valeur de liquidation nette calculée, dans le respect des politiques établies par le conseil d'administration, sur une base appliquée de manière constante à chaque variété distincte de contrats. La valeur de liquidation des contrats à terme, contrats forward ou options négociés sur une bourse de valeurs ou sur d'autres marchés organisés sera basée sur les derniers accords sur les prix de ces contrats dans les bourses de valeurs et marchés organisés sur lesquels ces contrats à terme, contrats forward et options sont négociés par la Société; dans le cas où un contrat à terme, forward ou une option ne peut pas être liquidé au jour en référence duquel la masse d'actifs devrait être déterminée, la base pour déterminer la valeur de liquidation d'un tel contrat devra être la valeur que le conseil d'administration jugera équitable et raisonnable. Toutes les autres valeurs et avoirs seront évaluées à la juste valeur du marché déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le conseil d'administration;
- g) la valeur des swaps sera déterminée sur une base régulière en application d'une méthode d'évaluation reconnue et transparente; et
- h) toutes autres valeurs et autres avoirs seront valorisés au valeur de marché équitable tel que déterminée de bonne foi et en conformité avec les procédures établies par le conseil d'administration.

La valeur de tous les avoirs détenus dans un compartiment déterminé non dénommée dans la devise de référence de ce compartiment sera convertie dans sa devise de référence au taux de change prévalant sur un marché reconnu déterminé au moment spécifié dans le prospectus de la Société le jour d'évaluation concerné.

Les engagements de la Société comprendront:

- i) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- ii) tous les frais administratifs courus ou à payer (y compris les frais de gestion, les commissions du dépositaire, de la société de gestion, de l'agent de cotation, de l'administration centrale (en ce compris les fonctions d'agent domiciliataire, sociétaire et de paiement), de des agents d'enregistrement et de transfert, et les commissions relatives à toute autre tierce partie);
- iii) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- iv) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné, fixée périodiquement par le conseil d'administration et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- v) tous les autres engagements de la Société de quelque nature qu'ils soient, exceptés les engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses et les coûts à supporter par elle qui comprendront, les commissions à payer à son conseil d'administration (en ce compris toutes les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci), à sa société de gestion, à ses conseils en investissements (s'il y en a), à ses gestionnaires, à ses réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au dépositaire, à l'agent de cotation, à l'administration centrale, aux agents domiciliataires, aux agents d'enregistrement et de transfert, aux représentants permanents des lieux où la société est soumise à l'enregistrement, aux distributeurs, s'il y en a, aux trustees, aux fiduciaires, aux correspondants bancaires et à tout autre agent employé par la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais liés à toute demande de cotation et au maintien de cette cotation, les frais de publicité, d'impression, de préparation et de publication des dépenses (en ce compris des frais raisonnables de publicité, de préparation, de traduction et d'impression dans différentes langues) liées aux prospectus, addenda, mémoranda explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports annuels et semi-annuels, tous

les impôts prélevés sur les avoirs et les revenus de la Société (en particulier la «taxe d'abonnement» et tous les droits de timbre à payer), les frais d'enregistrement et les autres droits payables aux autorités gouvernementales et de surveillance dans toutes les juridictions concernées, les frais d'assurance, les frais liés aux mesures extraordinaires prises dans l'intérêt des actionnaires (en particulier, mais sans y être limitées, les avis émis par un médiateur et le traitement des poursuites légales) et toutes les autres dépenses d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais usuels de transaction, les frais chargés par les banques dépositaires ou leurs agents (y compris les paiements et récépissés gratuits et toutes les dépenses raisonnables encourues, à savoir les droits de timbre, les frais d'enregistrement, les commissions provisoires, les coûts de transport exceptionnels, etc.), les frais usuels de courtage, les frais chargés par les banques et les courtiers pour les opérations sur valeurs mobilières et les opérations similaires, les intérêts, les frais de poste, téléphone, fac-similé et télex. La Société pourra calculer à l'avance les dépenses administratives ainsi que les autres qui ont un caractère régulier au périodique, sur base d'une estimation pour l'année ou pour toute autre période, et peut tabler sur la même estimation dans des proportions identiques pour chaque période.

Les actifs nets de la Société sont à tout moment égaux au total des actifs nets des compartiments.

Dans les relations entre les actionnaires, chaque compartiment sera traité comme une entité légale distincte.

A l'égard des tiers, la Société constituera une entité légale unique. Cependant, chaque compartiments est considéré comme étant distinct des autres et est responsable de l'ensemble des obligations qui lui sont propres. Les avoirs, engagements, charges et dépenses qui ne peuvent être attribués à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments proportionnellement à leur actifs nets respectifs.

Toutes les actions en passé d'être rachetées par la Société seront considérées comme émises jusqu'à la fermeture des bureaux, le jour d'évaluation applicable au rachat. Le prix de rachat relève de la responsabilité de la Société à partir de la fermeture des bureaux à cette date jusqu'à son paiement.

Toutes les actions émises par la Société conformément aux demandes de souscription reçues seront considérées comme émises à partir de la fermeture des bureaux le jour d'évaluation applicable à la souscription. Le prix de souscription est une somme due à la Société à partir de la fermeture des bureaux à cette date jusqu'à son paiement.

Autant que possible, tous les choix d'investissements et de désinvestissements posés par la Société et sur base desquels la Société a agi jusqu'au jour d'évaluation seront pris en considération dans l'évaluation.

Art. 12. Emission, rachat et conversion d'actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre, à tout moment, des actions nouvelles entièrement libérées de chaque catégorie et dans chaque compartiment à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire par action déterminée pour chaque catégorie d'actions et pour chaque compartiment conformément à l'Article 11 ci-dessus, à la jour d'évaluation déterminée suivant la politique que le conseil d'administration peut définir périodiquement. Ce prix peut être majoré d'éventuelles charges applicables initialement, approuvées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou officier dûment autorisé de la Société ainsi qu'à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des nouvelles actions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé, et en observant la politique d'investissement du compartiment concerné.

Toutes les nouvelles actions souscrites seront entièrement libérées et conféreront les mêmes droits que les actions existantes à la date d'émission. Le paiement du prix des actions sera perçu par le dépositaire conformément à la procédure et endéans le délai déterminé par le conseil d'administration, comme le prévoient le prospectus de la Société.

Si les administrateurs estiment qu'il serait dommageable pour les anciens actionnaires de la Société d'accepter une souscription d'actions d'un compartiment qui représenteraient plus de 10% des avoirs nets de ce compartiment, ils peuvent postposer l'acceptation de cette souscription et, en accord avec l'actionnaire entrant, exiger de ce dernier qu'il étale les souscriptions qu'ils se proposent de faire sur une période déterminée en commun.

La Société peut rejeter toute suscription en tout ou en partie et les administrateurs peuvent, à tout moment, périodiquement, à leur absolue discrétion, sans engager leur responsabilité et sans avis préalable, suspendre l'émission et la vente d'actions de toute catégorie au sein d'un ou de plusieurs compartiments.

Tout actionnaire peut demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités et dans les conditions fixées par le conseil d'administration dans le prospectus et dans les limites définies à l'Article 12. La prix de rachat par action sera payé endéans un délai déterminé par le conseil d'administration lequel n'excédera pas 3 jours ouvrables à compter de la jour d'évaluation adéquate, telle que déterminée en observant la politique que le conseil d'administration peut définir périodiquement, pourvu que les certificats d'action, s'il y en a, et les documents de transfert aient bien été reçu par la Société. Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action correspondante à la catégorie et au compartiment auxquels celle-ci appartient, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessus, diminuée des éventuels frais et commissions, au taux indiqué dans le prospectus. Toute demande de rachat doit être envoyée par l'actionnaire sous forme écrite au siège social de la Société au Luxembourg ou à toute autre entité désignée par la Société pour le rachat des actions. La demande sera accompagnée par le(s) certificat(s)

correspondants aux actions en question, si on en a émis. Le prix de rachat applicable pourra être arrondi vers le bas au plus proche eurocent (0,01).

La Société s'assurera que chaque compartiment disposera, à tout moment, de liquidités suffisantes pour satisfaire toute demande de rachat d'actions.

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions en-dessous de la valeur déterminée par le conseil d'administration et indiquée dans le prospectus de la Société, la Société pourra décider de traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions détenues par cet actionnaire relevant de cette catégorie.

En outre, si à un moment quelconque, les demandes de rachat faites conformément au présent Article 12 et les demandes de conversion viennent à excéder 10% des avoirs nets d'un compartiment, ces demandes peuvent être soumises aux procédures additionnelles fixées dans le prospectus. Lors du jour d'évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront traitées prioritairement aux demandes plus tardives.

La Société aura le droit, si le conseil d'administration le décide et avec le consentement de l'actionnaire concerné, de satisfaire au paiement du prix de rachat de chaque actionnaire par attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs établie en rapport avec ces catégories d'actions, ayant une valeur égale (déterminée de la manière prescrite à l'Article 11 ci-dessus) le jour d'évaluation auquel le prix de rachat est calculé à la valeur des actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres détenteurs d'actions de la catégorie d'actions en question et l'évaluation dont il est fait usage peut être confirmée par un rapport spécial du réviseur. Le coût d'un tel transfert sera supporté par la partie à laquelle le transfert est fait.

Les actions rachetées par la Société seront annulées dans les livres de la Société.

Tout actionnaire a le droit de demander, au sein d'une catégorie donnée, la conversion de tout ou partie de ses actions, étant entendu que le conseil d'administration peut:

- a) imposer telles modalités et conditions quant à la fréquence et au droit de procéder à des conversions d'actions entre compartiments et
- b) soumettre ces conversions au paiement des frais et charges dont il déterminera le montant.

Au cas où une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie d'actions en dessous de la valeur déterminée par le conseil d'administration et indiquée dans le prospectus de la Société, la Société pourrait décider de traiter cette demande comme une demande de conversion de toutes les actions détenues par cet actionnaire dans cette catégorie.

Cette conversion sera effectuée sur base de la valeur nette d'inventaire des actions concernées au sein des différents compartiments, déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessus. Le nombre d'actions en question peut être arrondi vers le bas au plus proche eurocent (0,01).

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée, seront annulées.

Les demandes de souscription, rachat ou conversion seront envoyées au lieu désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 13. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et de l'émission, du rachat et de la conversion d'actions.

La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un ou de plusieurs compartiments ainsi que l'émission, le rachat ou la conversion de toute catégorie d'actions dans les circonstances suivantes:

- a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce compartiment est cotée ou négociée, est fermée pour une autre raison que les congés normaux ou durant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable au compartiment y coté.
- b) lorsque de l'avis du conseil d'administration, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à un compartiment ou ne peut les évaluer;
- c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un compartiment ou le cours actuel sur une bourse de valeur ou un autre marché relatif aux avoirs attribuables à ce compartiment sont hors service;
- d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds qu'implique la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;
- e) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société attribuables à tel compartiment ne peuvent pas être rapidement ou exactement constatés; ou
- f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou d'un compartiment;

g) pendant toute période quand les actifs d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif dans lesquels un ou plusieurs compartiments ont investi et qui représentent une part proportionnelle significative des actifs de ce(s) compartiment(s), ne peuvent pas être calculés avec précision et ne peuvent pas refléter la véritable valeur de marché de leur valeur nette d'inventaire pendant un jour d'évaluation.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment sera sans effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par action, ni sur l'émission, le rachat ou la conversion d'actions de tout autre compartiment qui ne serait pas suspendu.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera irrévocable sauf au cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

Un avis du début et de la fin de tout période de suspension sera publié dans un journal luxembourgeois et dans toute autre journal sélectionné par le conseil d'administration, ainsi que dans les publications officielles spécifiés pour les pays respectifs dans lesquels des actions de la Société sont vendus. L'autorité de supervision luxembourgeoise, et les autorités concernées de tout Etat membre de l'Union européenne dans lequel des actions de la Société sont vendus, sera informée d'une telle suspension. Un avis sera également donné à tout souscripteur ou actionnaire, selon le cas, demandant la souscription ou le rachat d'actions du compartiment concerné.

Dans des circonstances exceptionnelles, susceptibles d'affecter diversement les droits des actionnaires, le conseil d'administration se réserve le droit de procéder aux ventes nécessaires de valeurs mobilières avant de déterminer le prix par action auquel les actionnaires peuvent soumettre leur demande de rachat ou de conversion de leurs actions. Dans ce cas, les demandes de souscriptions, de rachats et de conversions en cours seront traitées sur base de la valeur nette d'inventaire calculée après les ventes nécessaires.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion suspendues peuvent être retirées par déclaration écrite pourvu que la Société reçoive cette déclaration avant que la suspension ne prenne fin.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion suspendues seront exécutées le premier jour d'évaluation qui suit la reprise du calcul de la valeur nette d'inventaire par la Société.

IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Dispositions générales. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement convoquée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de septembre, à 11.00 heures. Si ce jour correspond à un congé bancaire, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif et unanime du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 16. Assemblée générale des actionnaires d'une ou plusieurs catégories d'actions. Les actionnaires d'une catégorie d'actions émises au titre d'un compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant exclusivement trait à cette catégorie d'actions au sein de ce compartiment. En outre, les actionnaires de toute catégorie d'actions peuvent, à tout moment, tenir des assemblées ayant pour but de délibérer sur des matières ayant exclusivement trait à cette catégorie d'actions. Les dispositions générales prévues dans ses statuts constitutifs ainsi que dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle qu'amendée, s'appliqueront à ces assemblées.

Art. 17. Fonctionnement des assemblées d'actionnaires. Les quorum et délais que requière la loi s'appliqueront à l'avis de convocation et à la conduite des assemblées d'actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des présents statuts.

Chaque action, indépendamment de la catégorie d'actions ou du compartiment auquel elle appartient, donne droit à une voix, sous réserve des limitations imposées par les présents statuts. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée d'actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par câble, télégramme, télex ou fac-similé. Les fractions d'actions ne donnent pas droit à une voix.

Sauf disposition contraire de la loi ou des statuts, les résolutions à une assemblée d'actionnaires régulièrement convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et prenant part au vote.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions auxquelles devront satisfaire les actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée des actionnaires.

En outre, les actionnaires de chaque catégorie et de chaque compartiment délibéreront et voteront séparément (dans le respect des quorums et majorités de vote définis par la loi) sur les points suivants:

1. répartition des bénéfices nets de leur compartiment et de leur catégorie; et
2. décisions affectant les droits des actionnaires d'une catégorie ou d'un compartiment par rapport aux autres catégories et/ou compartiments.

Art. 18. Convocation aux assemblées générales des actionnaires. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration. Dans la mesure où la loi le prévoit, cette convocation sera publiée dans le Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration déterminera.

V. Administration de la Société

Art. 19. Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels ne doivent pas être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à deux membres jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 20. Durée des mandats des administrateurs, renouvellement du conseil d'administration. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés, étant entendu cependant qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de mort, de départ à la retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire, par un vote à la majorité simple, un administrateur qui occupera provisoirement le poste vacant, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Composition du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et pourra choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur et qui aura la responsabilité de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires.

Art. 22. Réunions et délibérations du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, à condition que le lieu de la réunion soit en dehors du Royaume-Uni.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires ainsi que les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. En ce qui concerne les assemblées générales des actionnaires, et au cas où aucun administrateur n'est présent, toute autre personne peut être désignée comme président.

Le conseil d'administration peut nommer périodiquement des agents de la Société, dont un directeur général ainsi que tous les directeurs adjoints et secrétaires adjoints dont les fonctions sont jugées nécessaires aux affaires et à la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Ces agents n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents statuts n'en disposent pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'assentiment de chaque administrateur, transmis par écrit, par câble, télégramme, télex ou encore par fac-similé. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fac-similé un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur qui n'est pas physiquement présent au lieu de la réunion peut cependant prendre part, par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires, à une réunion du conseil d'administration où toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres; la participation à une réunion par ces moyens équivaut à être présent en personne à une cette réunion, à condition que la conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire provienne d'en dehors du Royaume-Uni.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécialement autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins cinquante pourcents des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil. Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le président aura une voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même validité et la même efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même décision et la preuve peut en être faite par lettres, câbles, télégrammes, télexes, fac-similés ou par d'autres moyens de communication similaires. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que son pouvoir d'agir en vue de l'accomplissement de la politique et de l'objet de la Société, à des personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro-tempore qui préside à la réunion en question.

Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux qui sont susceptibles d'être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président de la réunion ou par le secrétaire ou encore par deux administrateurs.

Art. 24. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers. La Société sera engagée par la signature de deux membres du conseil d'administration ou par la signature individuelle de tout directeur ou de tout agent de la Société régulièrement autorisé ou encore par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 25. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine, toujours en application du principe de diversification du risque, l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans le cadre de la gestion de la Société.

Art. 26. Intérêt opposé. Aucun contrat ni aucune autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société y auraient un intérêt quelconque ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société ou firme.

L'administrateur ou l'agent de la Société qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par le fait même de son lien avec cette autre société ou firme, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareille affaire.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt personnel opposé à celle-ci, cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel opposé; il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire; rapport devra être fait de cet intérêt personnel opposé lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec la Société, ses sociétés affiliées ou associées ou toute autre société ou entité juridique déterminée par le conseil d'administration à son entière discrétion.

Art. 27. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou agent ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayant-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité, actuelle ou passée, d'administrateur ou d'agent de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou agent de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans les actions ou procès relatifs à ces matières il serait finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée pour les matières couvertes par l'arrangement que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou de l'agent.

Art. 28. Rémunération des membres du conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux membres du conseil d'administration, pour services rendus, une somme annuelle fixe à titre de rémunération des administrateurs, cette somme sera imputée sur les dépenses générales de la Société et répartie par le conseil d'administration, à son entière discrétion, entre ses membres.

En outre, les membres du conseil d'administration peuvent se voir rembourser toutes les dépenses qu'ils auraient supportées pour le compte de la Société aussi longtemps qu'elles sont raisonnables.

La rémunération du président ou du secrétaire du conseil d'administration ainsi que celle du ou des directeurs généraux seront fixées par le conseil d'administration.

Art. 29. Conseiller, gestionnaires de portefeuilles, dépositaire et autres cocontractants. La Société conclura un contrat de gestion de fonds avec une société de gestion établie au Grand-duché de Luxembourg (la «Société de Gestion») et

dûment autorisée suivant le Chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle qu'amendée. Conformément à ce contrat de gestion de fonds, la Société de Gestion fournira à la Société des services d'administration centrale et des services de distribution et, conformément aux politiques d'investissements des compartiments, des services de gestion d'investissements.

La Société de Gestion peut conclure un ou plusieurs contrats de gestion ou de conseil en investissements avec toute société établie au Grand-duché de Luxembourg ou dans un pays étranger (le(s) «Gestionnaire(s)») en vertu de quoi le Gestionnaire devra fournir à la Société de Gestion les conseils, recommandations et service de gestion en relation avec les politiques d'investissement des compartiments.

Les Gestionnaires peuvent conclure des contrats de conseil en investissements avec toute société établie au Grand-duché de Luxembourg ou dans un pays étranger (le «Conseiller en Investissements») en vue d'être conseillés et assistés dans la gestion de leurs portefeuilles.

Les actionnaires sont informés par le Prospectus de la Société du montant des commissions de gestion dues pour les services prestés par le Gestionnaire et les Conseillers en Investissements.

De plus, la Société de Gestion pourra conclure des contrats de services avec d'autres parties contractantes, tels que des agents administratifs, agents domiciliataires et de société afin de remplir le rôle d'administration centrale tel que défini dans la Circulaire 91/75 du 21 janvier 1991 de l'Institut Monétaire Luxembourgeois et un distributeur global ayant le pouvoir de nommer des distributeurs et des intermédiaires afin d'offrir et de vendre les actions de la Société à des investisseurs.

La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque (à laquelle on référera ci-après comme au «dépositaire») qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle qu'amendée. Toutes les valeurs mobilières et les autres liquidités de la Société doivent être détenue par ou pour le compte du dépositaire qui assumera à l'égard de la Société et ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le dépositaire désirerait se retirer, le conseil d'administration fera tout son possible pour trouver une autre banque pour exercer la fonction de dépositaire à la place du dépositaire qui se retire; et le conseil d'administration nommera cette banque comme dépositaire. Le conseil d'administration peut mettre fin au mandat du dépositaire mais ne le révoquera que si et qu'à partir du moment où un successeur dépositaire aura été désigné conformément aux présentes dispositions pour prendre sa place.

Art. 30. Politiques et restrictions d'investissement. Le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer, conformément au principe de la répartition des risques, (i) les objectifs et politiques d'investissement à respecter par chaque compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour des catégories spécifiques d'actions, au sein de compartiments particuliers, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables au Luxembourg.

Sous réserve de ces restrictions, le conseil d'administration peut décider que les investissements se feront en:

a) valeurs mobilières et instruments des marchés financiers admis ou négociés sur un marché auquel il est référence à l'article 1^{er}, point 13 de la Directive 93/22/EEC sur les services d'investissement en matière de valeurs mobilières;

b) valeurs mobilières et instruments des marchés financiers négociés sur un autre marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;

c) valeurs mobilières et instruments des marchés financiers admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans un Etat non membre de l'Union Européenne, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, situé dans un autre pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, des continents américains ou d'Afrique;

d) valeurs mobilières et instruments des marchés financiers nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé mentionné au points a) à c) ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue dans un délai d'an à compter de l'émission;

e) parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM»), autorisés conformément à la Directive OPCVM et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») au sens du premier et du second identifiants de l'article 1(2) de la Directive OPCVM, qu'ils soient ou non situés dans un Etat membre de l'Union européenne, étant entendu que:

(i) ces autres OPC sont autorisés par des lois qui prévoient qu'ils sont soumis à une supervision considérée par la CSSF à être équivalent à celle prévu par le droit communautaire et qu'une coopération suffisante entre autorités est assurée;

(ii) le niveau de protection garantie aux actionnaires dans ces autres OPC est équivalent à celui dont bénéficient les actionnaires dans un OPCVM, et qu'en particulier, les dispositions sur la ségrégation des avoirs, l'emprunt, le prêt et la vente à découvert de valeurs mobilières et instruments financiers sont équivalents aux conditions de la Directive OPCVM;

(iii) les affaires de l'autre OPC fassent l'objet de rapports semi-annuels et annuels afin de permettre une estimation des avoirs et des engagements, du revenu et des opérations durant la période rapportée;

(iv) pas plus de 10% des avoirs de l'OPCVM ou de l'autre OPC, dont l'acquisition est envisagé, ne peuvent être investis, selon ses règlements du fonds et documents constitutifs, au total, dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou organismes de placement collectif;

(v) les compartiments ne peuvent investir plus de 10% des leurs avoirs dans des parts ou des actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC, à moins qu'autrement prévu dans la politique d'investissement du compartiment;

f) dépôts auprès des établissements de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze (12) mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou, si le siège social de l'établissement de crédit est situé dans un pays compris dans la Zone A tel que définie dans la paragraphe 23 de la circulaire CSSF 2000/12, tel qu'amendée;

g) instruments financiers dérivés, en ce compris des instruments assimilables à des liquidités, négociés sur les marchés réglementés auxquels il est fait référence sous a), b) et c) ci-dessus, et/ou en instruments dérivés de gré à gré, pourvu que:

(i) le sous-jacent est constitué d'instruments visés par les paragraphes a) à h), d'indices financiers, de taux d'intérêts, de taux d'intérêts ou de devises étrangères, dont lesquels la Société peut investir selon les objectifs d'investissement ces compartiments;

(ii) les contre-parties dans le cadre des opérations sur instruments dérivés gré à gré sont des institutions sujettes à un contrôle prudentiel et appartenant à des catégories approuvées par la CSSF; et

(iii) les instruments dérivés de gré à gré sont quotidiennement soumis à une évaluation fiable et vérifiable et peuvent être à tout moment vendus, liquidés ou fermés, à leur valeur de marché, à l'initiative de la Société, par le biais d'une opération de compensation;

h) instrument financiers autres que celles négociés sur un autre marché réglementé ou visés par les paragraphes a) à c) ci-dessus, si l'émission elle-même ou l'émetteur de telles instruments lui-même est réglementé afin de protéger les investisseurs et les épargnes, et étant entendu qu'ils soient:

(i) émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat membre de l'Union Européenne, par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, par l'Union européenne ou par la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT, par un Etat non membre de l'Union Européenne ou, au cas d'un Etat Fédéral, par un des membres qui constituent la fédération, ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne; ou

(ii) émis par un organisme dont des valeurs sont négociés sur un marché réglementé visés par a) à c) ci-dessus; ou

(iii) émis ou garantis par un organisme soumis à un contrôle prudentiel, selon les critères définis par le droit communautaire ou par un organisme qui est gouverné par et se conforme aux règles prudentiels considéré par la CSSF à être au moins aussi rigoureux que celles prévus par le droit communautaire; ou

(iv) émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF étant entendu que les investissements dans de tels instruments sont soumis à une protection de l'investisseur équivalent à celle prévu par le premier, le second et le troisième identifiant, et étant entendu que l'émetteur est une société dont le capital et les réserves s'élèvent à au moins dix millions euros (EUR 10.000.000,-) et qui présente et publie ses comptes annuels selon la Quatrième Directive 78/660/EEC, qui est une entité, dans un groupe de sociétés comprenant un ou plusieurs sociétés cotés, consacrée au financement du groupe ou qui est une entité consacrée au financement de véhicules de titrisation qui bénéficient d'une ligne de liquidité bancaire.

La Société est, en outre, autorisée à investir, jusqu'à 100% des actifs nets de tout compartiment, conformément au principe de la répartition des risques, dans des valeurs mobilières négociables et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union européenne, par ses autorités locales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'Union européenne ou par des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne, à condition que, dans un tel cas, le compartiment détienne des valeurs appartenant au moins à six émissions différentes, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total.

Les investissements dans chaque compartiment de la Société peuvent s'effectuer aussi bien directement qu'indirectement par l'intermédiaire de filiales, tel que le conseil d'administration le déterminera en temps utile.

La Société est autorisée à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments sont utilisés en vue d'assurer une gestion efficace de portefeuille et/ou de protéger ses avoirs et ses engagements.

Le conseil d'administration, agissant au mieux des intérêts de la Société, peut décider, selon la procédure décrite dans les documents d'offre des actions de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs compartiments de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

VI. Auditeur

Art. 31. Auditeur. Les opérations de la Société ainsi que sa situation financière et en particulier ses livres de compte seront contrôlés par un auditeur qui satisfera aux exigences de la loi luxembourgeoise en matière d'honorabilité et d'expérience professionnelle et qui exécutera les obligations prévues par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002

concernant les organismes d'investissement collectif, telle qu'amendée. Les auditeurs seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires.

VII. Comptes annuels

Art. 32. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} mai de chaque année et s'achèvera le 30 avril de l'année suivante.

La devise consolidée de la Société est EUR.

Art. 33. Distribution. Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, les actionnaires de chaque catégorie d'action au sein de chaque compartiment détermineront, sur proposition du conseil d'administration, si, et le cas échéant dans quelle mesure, des dividendes doivent être distribués aux actionnaires de la Société, dans les limites établies par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes d'investissement collectif telle qu'amendée.

Dans chaque compartiment, des dividendes intérimaires sur actions peuvent être payés, dans le respect des conditions supplémentaires établies par la loi ainsi que de la décision du conseil d'administration.

Les dividendes qui ne sont pas réclamés dans les cinq ans à compter de leur paiement, ne pourront plus être réclamés par leurs bénéficiaires et reviendra au compartiment correspondant.

VIII. Dissolution et Liquidation

Art. 34. Dissolution de la Société. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 17 ci-dessus.

Lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes d'investissement collectif, telle qu'amendée, le conseil d'administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale décide, sans condition de présence, à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes d'investissement collectif, telle qu'amendée. Dans pareil cas, l'assemblée générale délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur, selon le cas, aux deux tiers ou au quart du minimum légal.

L'émission d'actions nouvelles de la Société cessera à compter de la date de publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle la dissolution et la liquidation de la Société seront proposées.

Un ou plusieurs liquidateurs devront être nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour réaliser les avoirs de la Société, sous le contrôle de l'autorité de surveillance concernée, au mieux des intérêts des actionnaires.

Le produit de la liquidation de chaque compartiment, déduction faite de toutes les dépenses engagées de par la liquidation, sera distribué par les liquidateurs aux porteurs d'actions de chaque catégorie conformément à leurs droits respectifs. Les sommes non réclamées par les actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposées, conformément à la loi luxembourgeoise, à la Caisse de Consignations au Luxembourg jusqu'à l'échéance du délai de prescription légal.

Art. 35. Fermeture, scission et fusion de compartiments et/ou de catégories d'actions. Les administrateurs peuvent décider à tout moment la fermeture, la scission et/ou la fusion de tout compartiment. En cas de fermeture d'un compartiment, les actions seront rachetées en liquide à la valeur nette d'inventaire par action déterminée au jour d'évaluation conformément au prospectus de la Société. Si plus d'un compartiment et/ou d'une catégorie d'actions sont concernés, les administrateurs peuvent proposer aux actionnaires concernés la conversion de leur catégorie d'actions en catégories d'actions d'autres compartiments, aux conditions fixées par les administrateurs et décrite dans le prospectus de la Société.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un compartiment, ou la valeur nette d'inventaire d'une catégorie d'actions au sein d'un compartiment, aurait diminué jusqu'à un montant considéré par les administrateurs comme seuil minimum en-dessous duquel le compartiment, ou la catégorie d'actions, n'est plus en état de fonctionner de manière économiquement efficace, ou dans le cas où un changement significatif de la situation économique ou politique relative au compartiment concerné aurait des conséquences matérielles néfastes sur les investissements de ce compartiment, les administrateurs peuvent décider de procéder au rachat obligatoire de toutes les actions des catégories d'actions concernées dans ce compartiment, à la valeur nette d'inventaire par action calculée, compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements, le jour d'évaluation auquel la décision prendra effet.

La Société enverra aux actionnaires de la catégorie d'actions concernée, avant la date effective du rachat forcé, un avis qui indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du compartiment concerné peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais mais en tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements, jusqu'à la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de chacune ou de l'ensemble des catégories d'actions émis au sein d'un compartiment pourra, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions des catégories concernées et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions calculée le jour d'évaluation lors duquel une telle décision sera effective, en tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements. Aucun quorum ne sera requis lors de cette assemblée générale des actionnaires qui décideront par voie de résolutions prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du dépositaire de la Société pour une période de six mois après le rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayant-droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées dans les livres de la Société.

La liquidation d'un compartiment n'entraînera pas la liquidation d'un autre compartiment. Seule la liquidation du dernier compartiment de la Société entraînera la liquidation de la Société.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au second paragraphe du présent Article 36, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un compartiment ou d'une catégorie d'actions à ceux d'un autre compartiment ou d'une autre catégorie d'actions au sein de la Société ou à un autre organisme de placement collectif créé conformément aux dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes d'investissement collectif, telle qu'amendée, ou à un autre compartiment ou une autre catégorie d'actions au sein d'un tel autre organisme de placement collectif (ci-après le «nouveau compartiment» ou la «nouvelle catégorie d'actions») et de requalifier les catégories d'actions concernées en actions d'une autre catégorie (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'action due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au nouveau compartiment ou à la nouvelle catégorie d'actions), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au présent Article 35, le conseil d'administration peut décider de réorganiser un compartiment ou une catégorie d'actions en le divisant en deux ou en davantage de compartiments ou de catégories d'actions. Cette décision sera publiée de la manière décrite ci-dessus (et, en outre, la publication contiendra des informations sur les nouveaux compartiments ou catégories d'actions), un mois avant la date d'effet de la scission afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, une fusion ou une scission de compartiments ou de catégories d'actions au sein de la Société peut être décidée par une assemblée générale des actionnaires de la catégorie d'actions du compartiment concerné, pour laquelle il n'y aura aucune condition de quorum et qui décidera d'une telle fusion ou scission, par une résolution prise à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment ou à une catégorie d'actions à un autre organisme de placement collectif visé ci-dessus ou à un autre Compartiment ou catégorie d'actions au sein d'un tel organisme de placement collectif nécessitera une décision des actionnaires des catégories d'actions émises au titre dans Compartiment concerné prise à la majorité des deux - tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée, laquelle devra réunir au moins cinquante pourcent (50%) des actions émises et en circulation, exception faite du cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel («fonds commun de placement») ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, auquel cas, les résolutions prises ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 36. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires procédant à cette dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de la liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment proportionnellement aux nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce compartiment. Les montants non-réclamés par les actionnaires à la fin de la liquidation seront déposés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg. Si ces montants n'étaient pas réclamés avant la fin d'une période de cinq ans, ils deviendraient caduques et ne pourraient plus être réclamés.

Art. 37. Frais supportés par la Société. Les frais de constitution seront payés par la Société et amortis de manière linéaire sur une période de cinq ans. Les compartiments créés après la constitution de la Société supporteront uniquement la formation et les dépenses préliminaires liés à leur propre lancement, qui seront amortis de manière linéaire sur une période de cinq ans.

La Société prend en charge tous ses coûts de fonctionnement conformément à l'Article 11 des présents statuts.

Art. 38. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par le droit luxembourgeois.

Toute modification des termes et conditions de la Société qui a pour effet de restreindre les droits ou les garanties des actionnaires ou qui leur impose des coûts supplémentaires, ne produira ses effets qu'après une période de trois mois

à compter de la date à laquelle la modification aura été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. Pendant ces trois mois, les actionnaires peuvent continuer à demander le rachat de leurs actions aux conditions applicables avant la modification en question.

Art. 39. Dispositions générales. Toutes les matières non traitées dans les présents statuts sont régies par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 30 avril 2008.
2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2008.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit au nombre d'actions et payé en liquide les montants indiqués ci-dessous:

Nom de l'actionnaire	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
LIONTRUST INVESTMENT FUNDS LIMITED	31.000,-	31.000,-	3.100
Total:	31.000,-	31.000,-	3.100

La preuve de tous les paiements a été établie de la manière spécialement prévue par les actes notariés.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution, sont estimés à approximativement sept mille euros.

Déclaration

Le notaire identifié ci-dessous déclare que les conditions contenues dans l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, ont été dûment observées.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et considérant avoir été dûment averties, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire, qui a résolu comme suit:

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour un terme de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2012:

- Monsieur Graham Harrison, Managing Director, ASSET RISK CONSULTANTS LIMITED, demeurant à Teal House, The Mallard, Forest, Guernsey GY8 0HG, Îles Anglo-Normandes;
- Monsieur Vinay Abrol, Chief Operating Officer, LIONTRUST ASSET MANAGEMENT PLC, demeurant au 2 Savoy Court, Londres WC2R 0EZ, Royaume-Uni;
- Monsieur Christopher Edmeades, Risk Management Director, LIONTRUST INVESTMENT FUNDS LIMITED, demeurant au 2 Savoy Court, Londres WC2R 0EZ, Royaume-Uni; and
- Monsieur Peter Langford, Finance Director, ASSET RISK CONSULTANTS LIMITED, demeurant Teal House, The Mallard, Forest, Guernsey GY8 0HG, Îles Anglo-Normandes.

Est élu comme réviseur d'entreprises pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1443 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société est situé au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article 60 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer au jour le jour la gestion de la Société aussi bien que la représentation de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Abrol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2007. Relation: EAC/2007/4961. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007049316/239/1540.

(070061440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Eaton Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 111.750.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 21 février 2007 que:

Est nommé administrateur de la Société, avec effet au 22 février 2007, en remplacement de M. Georges Deitz, démissionnaire:

- Mme Susanne Marston, né à Rendsburg (Allemagne), le 24 octobre 1964, résidant au 1b, rue des Uttins, CH-1110 Morges, Suisse.

Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A compter du 22 février 2007, le Conseil d'Administration se compose des personnes suivantes:

- M. Robert Elliott
- M. James Dewar Pryde
- Mme Susanne Marston

sans affectation à une catégorie d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007046357/799/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

TS Kingsway Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45952 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007044297/211/11.

(070042681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 112.380.

—
EXTRAIT

M. Guido Giulio Fortunato Lombardo a démissionné de ses fonctions de gérant de FORTEZZA PARENT S.à r.l. avec effet au 25 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour FORTEZZA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044507/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02907. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Große-Ophoff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 110.820.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046055/3342/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00688. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

B.E.S.S.E.R., Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Electroniques-Recherche et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 3A, route de Troisvierges.

R.C.S. Luxembourg B 103.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007045647/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 mars 2007, réf. DSO-CC00147. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070043543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2007.

Truc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.601.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TRUC SA qui s'est tenue extraordinairement en date du 22 janvier 2007 que:

La société anonyme UNITED CAPITAL CONTROLLERS établie et ayant son siège social à 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg a été nommé Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 22 janvier 2007 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de la société EUROPEAN AUDIT SARL.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007046355/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Domanial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046151/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07422. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

TS Kingsway Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.386.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS KEMBLE S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1738 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 122.192,

here represented by Mr Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 11th, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of TS KINGSWAY INVESTMENT S. à r.l. having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 101.386, incorporated under the form of a joint stock company (société anonyme) by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary in Luxembourg, on January 21, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n° 850, dated August 18, 2004, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of M^e Henri Hellinckx, dated December 20, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-one thousand Pounds Sterling (GBP 21,000.-) represented by two hundred and ten (210) shares of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to the thirty-first of December of each year. The accounting year having started on the first of July 2006 closing on the thirty-first of December 2006.

V. The sole shareholder resolves to amend the article 17 of the Company's articles of association as follows:

« **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS KEMBLE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro

122.192, ici représentée par Monsieur Jérémie Schaeffer, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 11 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination TS KINGSWAY INVESTMENT S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 101.386, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire à Luxembourg, en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 850 en date du 18 août 2004, et dont les statuts ont été amendés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, en date du 20 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt et une mille Livres Sterling (£ 21.000,-) divisé en deux cent dix (210) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au trente et un décembre de chaque année. L'exercice social ayant commencé le premier juillet 2006 clôturera le trente et un décembre 2006.

IV. L'associé unique décide modifier l'article 17 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Schaeffer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, vol. 157S, fol. 35, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044334/211/84.

(070042680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Spectral Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 100/11, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.885.

Assemblée générale extraordinaire du 9 février 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée SPECTRAL SARL, tenue en l'étude de Maître Anja Holtz, de résidence à Wiltz en date du 9 février 2007:

1. Monsieur Luc Gaston G. Blendeman, né à Sint-Gillis-Waas le 7 juin 1964, demeurant à B-1750 Lennik, 57, Lombeersestraat, cède l'intégralité de ses parts sociales de la société SPECTRAL Sàrl à Monsieur Joost Schets, né à Halle (Belgique) le 4 novembre 1963, demeurant à L-9647, Doncols, 100, Duerfstrooss,

2. Le transfert du siège social de la société à L-9647 Doncols, 100/11, Duerfstrooss,

3. La nomination en tant que gérant de la société de Monsieur Joost Schets, en lieu et place de Monsieur Luc Blendeman, pour une durée indéterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2007. Par conséquent, l'associé unique sollicite la radiation du registre de commerce de Monsieur Luc Blendeman préqualifié en tant que gérant.

Fait à Wiltz, le 6 mars 2007.

A. Holtz
Notaire

Référence de publication: 2007045506/2724/20.

(070037527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2007.

Sun Hellas Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 95.228.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046153/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07466. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2 BOULEVARD KONRAD ADENAUER S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007046137/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC07123. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Abdichtungstechnik Werner Kappes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.374.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046056/3342/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00721. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Endherma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.761.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007046146/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07427. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Cifrinter, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.270.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046142/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05776. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007046512/1670/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06984. - Reçu 104 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Finavest, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 14.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINAVEST

Signature

Référence de publication: 2007046140/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06766. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Sunotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007046143/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07434. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

EOI European & Overseas Investment S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.781.960,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.581.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EOI EUROPEAN & OVERSEAS INVESTMENT S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007046139/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03422. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007046148/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03333. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Star Parks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.026.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.316.

En date du 4 juillet 2006, suite à la liquidation de l'associé STAR PARKS S.A. avec siège social au 33, King Street, London SW1Y 6RJ, la totalité de ses 200.550 parts sociales est distribuée comme suit:

Société	Siège social	Nombre de parts
STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A.	65, blvrd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg	180.542
Mike Jolly of Hurley	Chalfont St Gilles, Buckinghamshire HP8 4LW	2.920
William Muirhead	71, avenue des chasseurs, B-1410 Waterloo	10.051
Cees Kikstra	Luxemburgstraat 7, Waalwijk, Noord Brabant, NL-5144 CZ	2.011
BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK A.G.	41 Moorgate, London EC2R 6PP	3.437
LEOPARD CLO II B.V.	Laurence Pountley Hill, London ERC4 OHH	468
LEOPARD CLO III B.V.	Laurence Pountley Hill, London ERC4 OHH	468
GSC EUROPEAN CDO I S.A.	1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg	653

En date du 5 juillet 2006, PALAMON EUROPEAN EQUITY L.P., avec siège social au 33, King Street, London SW1Y 6RJ a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A. avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. En conséquence, STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A. détient 181.042 parts sociales.

En date du 21 juillet 2006, suite à la liquidation de l'associé STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A. avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, la totalité de ses 181.042 parts sociales a été cédée à STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2 S. à r.l. avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. En conséquence, STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2 S. à r.l. détient 181.042 parts sociales.

En date du 21 juillet 2006, suite à la liquidation de l'associé STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO 2 S. à r.l. avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, la totalité de ses 181.042 parts est distribuée comme suit:

Société	Siège social	Nombre de parts
PALAMON EUROPEAN EQUITY L.P.	33, King Street, London SW1Y 6RJ	68.555
PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» L.P.	33, King Street, London SW1Y 6RJ	15.005
PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» L.P.	33, King Street, London SW1Y 6RJ	26.606
PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» L.P.	33, King Street, London SW1Y 6RJ	1.978
PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG	33, King Street, London SW1Y 6RJ	14.390
MORGAN STANLEY AIP GLOBAL DIVERSIFIED FUND LP.	100 Front Street, West Conshohocken, 19428-2881, Pennsylvania	12.908
MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I L.P.	100 Front Street, West Conshohocken 19428-2881, Pennsylvania	10.040
WEYERHAUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST	3363 Weyerhaeuser Way, Washington 98003, Seattle	25.820
AURORA CAYMAN LIMITED	Maples and Calder, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies	5.740

En date du 31 juillet 2006:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY L.P., a cédé la totalité de ses 68.555 parts sociales à MWH S. à r.l. avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» L.P., a cédé la totalité de ses 15.005 parts sociales à MWH S. à r.l.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» L.P., a cédé la totalité de ses 26.606 parts sociales à MWH S. à r.l.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» L.P., a cédé la totalité de ses 1.978 parts sociales à MWH S. à r.l.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG, a cédé la totalité de ses 14.390 parts sociales à MWH S. à r.l.

- MORGAN STANLEY AIP GLOBAL DIVERSIFIED FUND LP, a cédé la totalité de ses 12.908 parts sociales à MWH S. à r.l.

- MORGAN STANLEY PRIVATE MARKETS FUND I L.P., a cédé la totalité de ses 10.040 parts sociales à MWH S. à r.l.

- WEYERHAUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST, a cédé la totalité de ses 25.820 parts sociales à MWH S. à r.l.

- AURORA CAYMAN LIMITED, a cédé la totalité de ses 5.740 parts sociales à MWH S. à r.l.

En conséquence, l'actionnariat de STAR PARKS S. à r.l. se compose comme suit:

Société	Nombre de parts
MWH S. à r.l.	181.042
Mike Jolly of Hurley	2.920
William Muirhead	10.051
Cees Kikstra	2.011
BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK A.G.	3.437
LEOPARD CLO II B.V.	468
LEOPARD CLO III B.V.	468
GSC EUROPEAN CDO I S.A.	653

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007046419/581/83.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05199. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070044951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Kirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.597.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CASIMIR S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,
2. DK TRANS S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve,

Les deux ici représentées par Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KIRANO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la souscription, la prise de participations, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désignera son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1. CASIMIR S.A., préqualifiée, trois cent quarante-neuf actions	349
2. DK TRANS S.A., préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent cinquante actions	350

Les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, ayant comme représentant légal, Monsieur Jacques Bordet, né à Lyon (France), le 7 mars 1941, demeurant à 27, rue de Syren, L-5762 Hassel,
2. Monsieur Jean Quintus, né à Peppange, le 2 novembre 1939, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach,
3. Monsieur Joseph Winandy, né à Ettelbruck, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau Saint Hubert.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

V.O. CONSULTING LUX S.A., avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, avenue Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des personnes comparantes a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Didier, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007. Relation: LAC/2007/1153. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046764/242/123.

(070045158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

MetaldyneLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.100.075,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 68.106.

In the year two thousand seven, the fifteenth day of February.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MetaldyneLux Sàrl, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.106 (the Company). The Company has been incorporated on 29 December 1998 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 230 of 2 April 1999. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 14 December 2001 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 633 of 24 April 2002.

There appeared:

1. METALDYNE U.S. HOLDING CO., a corporation existing under the laws of the State of Michigan, United States of America, with registered office at THE CORPORATION COMPANY, 30600 Telegraph Road, Bingham Farms, Michigan 48025, United States of America, registered with the State of Michigan under number 473979,

holder of one (1) ordinary share in the share capital of the Company,

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given in Plymouth, Michigan, on 15 February 2007,

2. METALDYNE COMPANY LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the State of Delaware under number 3315801,

holder of nine hundred ninety-nine (999) ordinary shares in the share capital of the Company,

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given in Plymouth, Michigan, on 15 February 2007,

3. METALDYNE EUROPE, INC., a company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the State of Delaware under number 2143256,

holder of one million seventy-six thousand four hundred sixteen (1,076,416) preferred shares in the share capital of the Company,

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given in Plymouth, Michigan, on 15 February 2007,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the shareholders own all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 164,675.- (one hundred sixty-four thousand six hundred and seventy-five Euro) and issuance of 6,587 (six thousand five hundred and eighty-seven) new ordinary shares of the Company.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. that the shareholders, after having waived the convening notice requirement in respect of the Meeting, have taken the following resolutions at the occasion of the Meeting.

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 164,675.- (one hundred sixty-four thousand six hundred and seventy-five Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 27,100,075.- (twenty-seven million one hundred thousand and seventy-five Euro), by way of the issuance of 6,587 (six thousand five hundred and eighty-seven) new ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the above share capital increase.

Subscription - Payment

The Meeting hereby declares to accept that the increase of the Company's share capital be entirely subscribed by METALDYNE COMPANY LLC.

Thereupon, METALDYNE COMPANY LLC, represented as stated above, declares to subscribe to the 6,587 (six thousand five hundred and eighty-seven) newly issued ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to fully pay them up in an aggregate nominal value of EUR 164,675.- (one hundred sixty-four thousand six hundred and seventy-five Euro) along with a share premium in the amount of EUR 1,142,910.- (one million one hundred forty-two thousand nine hundred and ten Euro) by way of a contribution in kind.

Such contribution in kind consists of 8,961 (eight thousand nine hundred and sixty-one shares (the Shares) of METALDYNE NETHERLANDS HOLDINGS B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in Amsterdam, its office address at Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam and registered in the Commercial Register under number 34262279 (Dutch Newco). The Shares have a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each and an aggregate accounting value of EUR 1,307,585.- (one million three hundred seven thousand five hundred eighty-five Euro).

The contribution in kind of the Shares, in an aggregate amount of EUR 1,307,585.- (one million three hundred seven thousand five hundred eighty-five Euro) is to be allocated to the share capital account of the Company to the extent of EUR 164,675.- (one hundred sixty-four thousand six hundred and seventy-five Euro) and to the premium account to the extent of EUR 1,142,910.- (one million one hundred forty-two thousand nine hundred and ten Euro).

The valuation and transferability of the Shares contributed to the Company are supported by a certificate dated 15 February 2007 issued by the management of Dutch Newco (the Certificate) which shows, among others, that the value of the Shares is at least equal to EUR 1,307,585.- (one million three hundred seven thousand five hundred eighty-five Euro).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting acknowledges and records that further to the above share capital increase, the 1,084,003 (one million eighty-four thousand and three) shares in the Company are held as follows:

- METALDYNE US HOLDING CO.: 1 (one) ordinary share
- METALDYNE COMPANY LLC: 7,586 (seven thousand five hundred and eighty-six) ordinary shares
- METALDYNE EUROPE, INC.: 1,076,416 (one million seventy-six thousand four hundred sixteen) preferred shares.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 6, first paragraph, of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

« **Article 6. Capital.** The Company's capital is set at EUR 27,100,075 (twenty-seven million one hundred thousand and seventy-five Euro), represented by 7,587 (seven thousand five hundred and eighty-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and 1,076,416 (one million seventy-six thousand four hundred and sixteen) preferred shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 18,000.- (eighteen thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch on the day mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Metaldynelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 96, route de Mersch à L-8181 Kopstal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.106 (la Société). La Société a été constituée le 29 décembre 1998 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 230 du 2 avril 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 14 décembre 2001 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 633 du 24 avril 2002.

Ont comparu:

1. METALDYNE U.S. HOLDING CO., une société constituée sous le droit de l'Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au THE CORPORATION COMPANY, 30600 Telegraph Road, Bingham Farms, Michigan 48025, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Michigan sous le numéro 473979,

détenteur d'une (1) part sociale ordinaire dans le capital social de la Société,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration donnée à Plymouth, Michigan, le 15 février 2007,

2. METALDYNE COMPANY LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 3315801,

détenteur de neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration donnée à Plymouth, Michigan, le 15 février 2007, et

3. METALDYNE EUROPE INC., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 2143256,

détenteur d'un million soixante-seize mille quatre cent seize (1.076.416) parts sociales préférentielles dans le capital social de la Société,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration donnée à Plymouth, Michigan, le 15 février 2007.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent l'intégralité du capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 164.675,- (cent soixante-quatre mille six cent soixante-quinze Euros) et émission de 6.587 (six mille cinq cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 6, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. que les Associés, après avoir renoncé aux formalités de convocation en vue de la présente Assemblée, ont pris les résolutions suivantes à l'occasion de l'Assemblée.

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 164.675,- (cent soixante-quatre mille six cent soixante-quinze Euros) afin de porter le capital social à un montant de EUR 27.100.075,- (vingt-sept millions cent mille soixante-quinze Euros) par l'émission de 6.587 (six mille cinq cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus comme suit:

Souscriptions - Libération

L'Assemblée déclare accepter que l'augmentation du capital social de la Société soit intégralement souscrite par METALDYNE COMPANY LLC.

Par conséquent, METALDYNE COMPANY LLC, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire 6.587 (six mille cinq cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature d'un montant total de EUR 164.675,- (cent soixante-quatre mille six cent soixante-quinze Euros) avec une prime d'émission d'un montant de EUR 1.142.910,- (un million cent quarante-deux mille neuf cent dix Euros).

Ledit apport en nature consiste en 8.961 (huit mille neuf cent soixante et une) parts sociales (les Parts Sociales) de METALDYNE NETHERLANDS HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) avec siège social au 3105 Strawinskylaan, 1077 ZX Amsterdam et immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 34262279 (la Nouvelle Société Néerlandaise). Les Parts Sociales ont une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune et une valeur comptable agrégée de EUR 1.307.585,- (un million trois cent sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros).

L'apport en nature des Parts Sociales, d'un montant total de EUR 1.307.585,- (un million trois cent sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq), doit être affecté dans son intégralité au compte capital social de la Société à hauteur de EUR 164.675,- (cent soixante-quatre mille six cent soixante-quinze Euros) et au compte prime d'émission à hauteur de EUR 1.142.910,- (un million cent quarante-deux mille neuf cent dix Euros).

La valeur et le caractère cessible des Parts Sociales apportées à la Société sont documentées par un certificat daté du 15 février 2007 émis par la direction de la Nouvelle Société Néerlandaise (le Certificat) qui montre, entre autres, que la valeur des Parts Sociales est au moins équivalente à EUR 1.307.585,- (un million trois cent sept mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros).

Une copie du Certificat, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée constate et décide d'acter que suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les 1.084.003 (un million quatre-vingt-quatre mille et trois) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- METALDYNE US HOLDING CO.: 1 (une) part sociale ordinaire
- METALDYNE COMPANY LLC: 7.586 (sept mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires
- METALDYNE EUROPE, INC.: 1.076.416 (un million soixante-seize mille quatre cent seize) parts sociales préférentielles.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphe 1^{er}, des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 27.100.075,- (vingt-sept millions cent mille soixante-quinze Euros), représenté par 7.587 (sept mille cinq cent quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune et 1.076.416 (un million soixante-seize mille quatre cent seize) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 18.000,- (dix-huit mille Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158s, fol. 7, case 1. — Reçu 13.075,85 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007046760/242/233.

(070045315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Immobiliare Estate 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.559.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée IMMOBILIARE ESTATE 2000 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 74.559,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C n° 425 du 15 juin 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2006, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Suppression des catégories d'administrateurs existantes.

2. Modification des articles 8 et 12 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer les catégories d'administrateurs existantes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide de modifier les articles 8 et 12 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 70, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007046785/208/63.

(070045306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Exotica S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 31.873.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

EXOTICA S.A.

E. Maldifassi

Référence de publication: 2007046515/3817/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00694. - Reçu 113 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Roatis Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.256.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046517/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06682. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Value Finder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.981.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046516/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06716. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Santa Maura S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.564.

- Le siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est dénoncé avec effet immédiat.
- Le commissaire aux comptes LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY (L.O.M.A.C.) S.A. et les administrateurs Maître René Faltz et Maître Tom Felgen ont démissionné avec effet immédiat.
- Le Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée en date du 21 mars 2001.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme

FALTZ & FELGEN

Cabinet d'Avocats

Référence de publication: 2007046369/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

SE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 117.010.

Le Conseil d'Administration nomme M. Rauno Leijola, 6, rue Federspiel L-1512 Luxembourg, administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société. M. Leijola pourra engager la société dans le cadre de la gestion journalière par sa seule signature, sans limitation de montant. Son titre sera C.E.O Chief Executive Officer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007046368/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 mars 2007 que:

- M. Richard Perris, legal adviser, né le 8 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni) a été élu aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M. Jeremy Conway, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007046364/6465/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00653. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Partit Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.510.

-
- Le siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est dénoncé avec effet immédiat.
 - Le commissaire aux comptes LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY (L.O.M.A.C.) S.A. et les administrateurs Maître René Faltz, Maître Tom Felgen et Madame Nadia Meyer ont démissionné avec effet immédiat.
 - Le Cabinet d'Avocats FALTZ & FELGEN résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée en date du 21 mars 2001.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme

FALTZ & FELGEN

Cabinet d'Avocats

Référence de publication: 2007046371/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.870.

—

Mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung vom 23. März 2007 endeten die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder. Die Herren Carlo Polidori, Hans Peter Sistenich und Fernand Zanter wurden für eine neue Mandatsdauer von 6 Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt. Anstelle von Herrn Robert Gengler wurde Herr Marc Adler, ingénieur diplômé, geboren am 1. Februar 1959 in Pétange, wohnhaft in L-3362 Leudelange, 26, rue de la Montée, zum Mitglied des Verwaltungsrats für eine Mandatsdauer von 6 Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt.

Mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung vom 23. März 2007 endete ebenfalls das Mandat von Herrn Philippe Malinov in seiner Eigenschaft als Rechnungskommissar. Das Mandat von Herrn Malinov wurde für eine neue Mandatsdauer von 6 Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 erneuert.

SOLER S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007046400/2480/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Plan-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 96.223.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046058/3342/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00725. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Top Sun s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 56, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.764.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046513/3387/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01056. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

EMD Corporate S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.532.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

EMD CORPORATE S.A.

E. Maldifassi

Référence de publication: 2007046514/3817/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00699. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Wasidor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.373.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007046518/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06714. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Euraussie Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007046145/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07431. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

Daïlkan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.759.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007046149/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07423. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.

MHS Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.615.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 8 mars 2007 a nommé

Monsieur Heinrich Rüdüsühli, avocat, avec adresse professionnelle Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Ryan Rudolph. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 qui statuera sur les comptes de 2008.

Par décision du Conseil d'Administration du 8 mars 2007, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts, est nommé troisième administrateur-délégué

M. Heinrich Rüdüsühli

à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans le sens le plus large et sous sa signature individuelle, en remplacement de M. Ryan Rudolph, administrateur-délégué démissionnaire.

Pour MHS HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007046359/783/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070044846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2007.
